



Retour d'expérience sur la mise en œuvre des mesures

Mesures de réduction et de
compensation en faveur de la
biodiversité dans les
infrastructures de transport



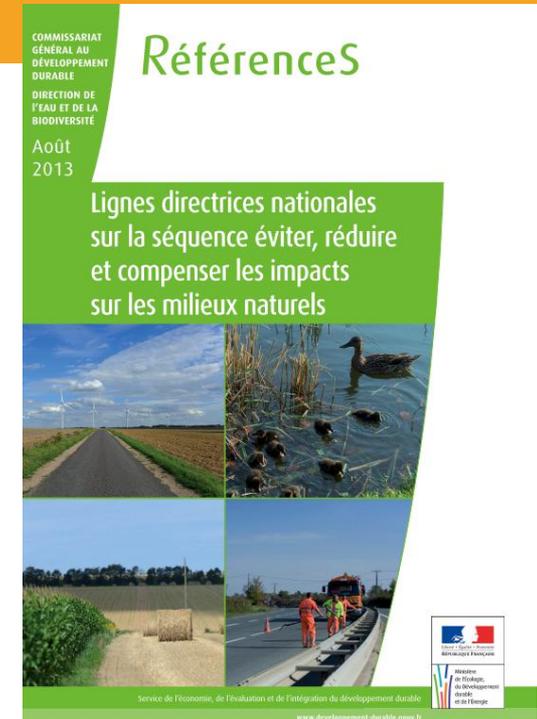


Contexte des études

- **Travail sur les lignes directrices** depuis fin 2010 (déclinaison de la doctrine nationale sous forme de 31 fiches – 230p).

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Lignes-directrices-nationales-sur.html>

- **Commandes DREALs sur la thématique d'une revue des mesures compensatoires** (identification des bonnes pratiques et des difficultés dans leur déploiement) - 2012-2013





Méthode de travail

- Études basées sur l'**analyse de cas concrets** (essentiellement des dossiers soumis à « dérogation espèces protégées » + Loi sur l'eau)

Rencontre de **10 MO / 10 projets** : **1 CG** (réaménagement de site), **4 ICPE** (2 carrières et 2 extensions ISDnD / unité de méthanisation), **2 collectivités** (PLU et ZAC / aménagement d'un collège), **3 projets routiers** (2 déviations MO DREAL et 1 réaménagement d'échangeur)

- Travail en 3 temps :
 - 1. **Élaboration d'une fiche de synthèse** pour chaque cas étudié (à partir du dossier d'instruction)
 - 2. **Entretien avec chaque maître d'ouvrage** (et entretien complémentaire avec certains de leurs partenaires)
 - 3. **Déplacements sur le terrain** afin de visualiser la mise en œuvre des mesures



1. Élaboration d'une fiche de synthèse pour chaque cas étudié

- But : synthétiser pour chaque cas, les données sur l'**état initial** réalisé par le MO, les **impacts bruts** et **impacts résiduels** identifiés, les **mesures d'évitement, de réduction et de compensation** proposées.
 - Regard sur le **cheminement intellectuel** suivi par le MO
 - Regard sur les **mesures proposées**
 - Regard sur les **modalités de présentation** des mesures compensatoires dans le dossier.



1. Élaboration d'une fiche de synthèse pour chaque cas étudié

	IMPACT BRUT	MESURE D'ÉVITEMENT	MESURE DE RÉDUCTION	ÉVALUATION DE L'IMPACT RÉSIDUEL ÉVENTUEL
HABITAT				
Intitulé de l'habitat + code CORINE ou EUNIS ou Natura 2000 le cas échéant				
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire (6210 - Corine : 34.32)	Destruction de la totalité de la superficie de l'habitat par emprise du projet, soit 2 ha. Niveau d'enjeu de l'habitat : moyen. Impact permanent.	Déplacement du projet permettant de sauvegarder 90 % de l'habitat.		Destruction de l'habitat sur 2 000 m ² . Impact moyen au vu de la particularité de l'habitat et de son état de conservation. => <i>Impact résiduel significatif à compenser</i>
Chênaies pédonculées ou chênaies charmaies du <i>Carpinion betuli</i> (9160 - Corine : 41.24)	Destruction d'une partie de l'habitat (3 ha) et coupe du boisement en deux entités distinctes. Niveau d'enjeu de l'habitat : fort. Impact permanent.	Modification de l'emprise du projet permettant de conserver 1 ha de cet habitat.	Déboisement progressif à une période adaptée (de septembre à décembre).	Perte nette d'habitat sur 2 ha. Impact fort au vu de la particularité de l'habitat et de la rupture de la continuité écologique. => <i>Impact résiduel significatif à compenser</i>
Haies (Corine : 84.2)	Destruction par emprise de 800 mètres linéaires. Niveau d'enjeu de l'habitat moyen (répartition de l'habitat sur le secteur). Impact permanent.	Limite de l'emprise au strict nécessaire et mise en défens du linéaire de haie sur talus (300 m).	Destruction progressive à la période la moins préjudiciable pour les espèces (de septembre à décembre).	Perte de 500 mètres linéaires. Impact fort au vu de la particularité de l'habitat. => <i>Impact résiduel significatif à compenser</i>



2. Entretien avec les maîtres d'ouvrage

- Questionnaire commun à tous les MO s'articulant en deux temps :
 - sur la **période d'élaboration du dossier de demande** (difficultés, pistes d'améliorations envisageables) et,
 - sur les **modalités globales de mise en œuvre des mesures prévues par le dossier**

Organisation interne mise en place, regard des salariés, organisation des relations avec les partenaires de gestion / suivi, avantages/inconvénients de ces structures, planification de la gestion, transmission des CR de suivi, les plus grosses difficultés (techniques, scientifiques, socio-économiques), points qui fonctionnent bien et ceux qui fonctionnent mal, pistes d'amélioration, adéquation entre description des mesures dans le dossier et mise en œuvre de ces dernières, regard sur les mesures par rapport à la réalisation du projet (+ évolution)



3. Déplacements sur le terrain

- Passage en revue des mesures prévues :
 - État d'avancement de la réalisation des mesures (dates, action, partenariats développés, problèmes rencontrés et coûts),
 - Mesures de gestion mises en œuvre,
 - Avancement des suivis scientifiques prévus (sont-ils mis en œuvre ?, structure prestataire/partenaire, rendus et coûts)





Synthèse des éléments collectés

(période précédent l'obtention des arrêtés d'autorisation)

- **État initial et évaluation des impacts** => élément le plus critique.
L'état initial est souvent imprécis pour différentes raisons (cumul dans certains dossiers)
 - Prospections insuffisantes et / ou faible pression d'observation
 - Dates de réalisation des inventaires inadaptées
 - Identification incomplète des espèces
 - Non-identification des espèces protégées (lors des premières études)
 - Pas de description des habitats, ni de cartographie de ces derniers
 - Pas d'éléments quantitatifs sur les espèces observées
 - Pas de rattachement des données à une quelconque nomenclature, imprécisions surfaciques
 - Absence d'éléments sur l'état de conservation des espèces, habitats....
 - Mauvaise explication des enjeux, etc.



- Nécessité de **faire réaliser des études complémentaires** (3/5 MO du premier lot) avec des conséquences importantes (conséquences financières, allongement des délais).
- Demandes formulées la plupart du temps par CNPN. Les demandes de compléments ont porté sur :
 - Les insectes sapro-xylophages,
 - Les lépidoptères,
 - Le statut de nidification des oiseaux,
 - Les chiroptères,
 - L'approfondissement des éléments sur l'état de conservation.



- **Proposition des mesures dans les dossiers de demandes**

Globalement => une **insuffisance dans la description et la présentation des mesures**

- Mélange dans la terminologie appropriée à chaque mesure (ex : une MC en réponse à un impact résiduel faible),
- Rédaction trop souvent sous la forme de potentialités alors qu'il faut un engagement ferme,
- Analyse des variantes assez succincte (un dossier avec de vraies alternatives),
- Réévaluation des impacts bruts vers les impacts résiduel très rare,
- Description des mesures +/- précise en fonction des dossiers (description toujours plus complète sur la partie réalisation technique que sur la partie gestion) – Pas du point de vue des MO (dossier assez précis, marge de manœuvre étroite, feuille de route claire)
- Positionnement géographique des mesures en fonction des opportunités (aucun dossier avec choix raisonné/basé sur des critères scientifiques),
- Suivis proposés sans méthodologies précises,
- Coûts de mise en œuvre pas spécifiquement affichés (intégration des coûts d'aménagements paysagers, de revégétalisation)



- **Proposition des mesures dans les dossiers de demandes** (mesures classiques dans le panel de cas) :
 - création et gestion de mares,
 - plantations de haies, bosquets et vergers,
 - aménagement de surface boisée,
 - création ou reprofilage d'un linéaire de fossé,
 - création et gestion de milieu naturel favorables (accueillant souvent des transferts de population),
 - reconversion de zones de cultures en prairies,
 - reconstitution de zones humides, gestion conservatoire de zones humides existantes, déviation de ruisseau et aménagement de ses abords,
 - création d'hibernaculums et de gîtes artificiels pour certains lézards...
- Synthèse des questionnaires (difficultés des MO, bonnes pratiques non détaillées ici)





Synthèse des éléments collectés

(période de la mise en œuvre des mesures : post-autorisation)

- **Organisation des MO et acceptabilité sociale des mesures en faveur de la biodiversité**
 - Mise en œuvre des MC assurée directement par les MO sans quantification spécifique du temps passé. Considèrent les MC comme « *partie intégrante de leur mission* ».
 - Certains ont mentionné une évolution de leur point de vue sur le sujet : d'une obligation réglementaire à un atout. Des communications « en interne » sur le sujet : lettre d'info, site intranet, animation sur site. « *Ce n'est plus une contrainte* »
 - + Réel investissement dans un cas précis (« *enrichissement intellectuel personnel* »)
 - Salariés : difficile de mettre en balance les espèces protégées et les emplois.





- **Déploiements de partenariats (avantages / inconvénients)**
 - La plupart des MO ont recours à des partenaires (hors BE) pour mettre en œuvre au moins une des mesures prévues ou faire réaliser les suivis scientifiques.
 - Partenaires cités par les MO : associations dont CEN, écologues indépendants, universitaires, ONF, Conservatoires botaniques.
 - Choix des structures : selon des critères d'opportunités – implication du partenaire lors de la période de préparation du dossier ou partenaire légitime (présence de cas de sous-traitance) – Pas de mise en concurrence.
 - Échanges entre MO et partenaires : sans cadre précis mais réguliers, des réunions de restitution. => « *apprendre à se connaître* ».



- **Déploiements de partenariats (avantages / inconvénients)**

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">- personnes présentes localement/ proximité- personnes passionnées, ouvertes- personnes passant beaucoup de temps sur le terrain- faible coût de l'intervention- connaissance précise des enjeux locaux- structures connues et reconnues localement, légitimes sur le domaine- formulation de conseils raisonnés- spécialistes locaux- permet au MO de ne pas être « juge et partie »	<ul style="list-style-type: none">- fonctionnement fragile (nb très restreint de personnes)- dates de rendus des interventions irrégulières- intermédiaire supplémentaire sans réelle plus-value pour le MO- exigences des partenaires parfois incompatibles avec celles des MO- structure parfois en situation d'être « juge et partie »- mauvaise lisibilité pour l'extérieur,- suivis scientifiques parfois non rigoureux- côté militant, « choc de cultures »



- **Réalisation des mesures compensatoires**

La plupart des MO passent par un prestataire (dans le cadre d'un appel d'offre ou pas pour faire réaliser la MC). Quelques cas de réalisation « en interne » (service technique)

- Observations terrain :



- Réalisation des MC **engagée par tous les MO** mais parfois en partie seulement,
- Gestion des opérations à réaliser reste mal anticipée (pas de planning prévisionnel),
- MO bien présents pour la partie « administrative » de la réalisation des mesures mais se reportent aux partenaires pour toutes les questions d'ordre technique,
- Des difficultés de réalisation technique (même pour la création de mare (assèchement précoce, superficie trop restreinte, positionnement pas des plus adéquats...))



- **Gestion des mesures compensatoires :**
 - La plupart des MO rencontrés **ne sont pas engagés dans une réelle phase de gestion**. Plusieurs d'entre eux ont mentionné qu'il « *faut travailler avec des pratiques agricoles locales* ».
 - Gestion en interne, avec une entreprise prestation de travaux agricoles ou délégation aux partenaires.



- **Suivi des mesures compensatoires :**

=> Peu de suivis disponibles (bien engagés mais sans CR)

- **Sur ceux consultés :**

- Historique des opérations réalisées imprécis,
 - Synthèse brute des observations mais rarement une analyse de ces dernières,
 - Peu détaillés, incomplets,
 - Pas de comparaison avec les données d'état initial,
 - Absence de méthodologie commune pour les projets impactant la même espèce.
-
- 1MO a indiqué travailler toujours avec le même BE pour les suivis afin de sécuriser la méthodologie
 - 2MO seulement ont évoqué la réussite des mesures
 - => L'objectif de résultat reste mal appréhendé.



- **Difficultés soulevées par les MO (+ partenaires) :**
- Difficultés administratives et organisationnelles :
 - Traçabilité des actions (chgt personnes)
 - Toujours beaucoup de temps pour explications
 - Problème si le projet comporte une phase travaux et phase exploitation (comment « passer la main ?), quel transfert des responsabilités ?
 - Mobilisation difficile des MO
 - Statut du partenaire
 - Réévaluation du coût global du projet en raison des MC.
- Difficultés techniques :
 - Problèmes d'accès pour réalisation des mesures
 - Pluviométrie importante lors de la réalisation
 - Problèmes de disponibilité du foncier (+ demandes acquisition du CNPN)



- **Difficultés soulevées par les MO (+ partenaires) :**
- Difficultés scientifiques :
 - Persistance d'une incertitude concernant la présence d'une espèce sur site impacté ?
 - Comment juger de la réussite et de l'atteinte des objectifs sur des actions expérimentales ?
 - Manque de données bibliographiques sur les espèces impactées.
 - Incertitudes sur les résultats (transplantations en particuliers).



• Synthèse des pistes d'amélioration proposées par les MO

Période de préparation du dossier et instruction

- Améliorer la mise à disposition des éléments méthodologiques et la diffusion des guides existants sur le sujet
- Aider les BE et les prestataires
- Mieux expliquer les procédures (demandes sur les délais de retour des SI)
- Prévoir un meilleur accompagnement des SI, mieux connaître leurs attentes
- Aide pour choisir le BE
- Disposer d'un retour d'expérience sur actions analogues
- Améliorer la cohérence CSRPN / CNPN
- Disposer d'une synthèse des données collectées dans le cadre des autres projets
- Améliorer l'accès aux données brutes

Période de mise en oeuvre des mesures

- Améliorer le suivi de la mise en œuvre des MC avec la participation des SI
- Provoquer des réunions sur le terrain avec présence des SI
- Prévoir des points d'étape plus réguliers, mener plus de concertation, créer du lien entre les différents partenaires/prestataires
- Avoir un retour officiel des DREAL lorsque le MO transmet les suivis ou AR de bonne réalisation des MC (cf. Loi sur l'eau)
- Meilleure diffusion des suivis transmis aux DREAL
- Disposer d'un accompagnement si souhait d'aller plus loin.



Conclusion

- Un écart considérable entre la doctrine – les lignes directrices et les pratiques actuelles
 - => **Des marges de progrès conséquentes.**
- Se servir des points mis en évidence dans les retours d'expérience pour améliorer les dossiers
 - => **Des difficultés => des points de vigilance.**



Journée technique COTITA Sud-Ouest

3 avril 2014

Merci de votre attention

Séverine Hubert – Direction Territoriale Centre-Est – Unité Biodiversité et eau
severine.hubert@developpement-durable.gouv.fr - 04 74 27 53 62

